

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT: FATAL® PATE

RISQUES SPECIFIQUES: NEANT

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: FATAL® PATE

Fabricant:



EDIALUX-
FORMULEX S.A.
Rijksweg 28
B-2880 BORNEM

Tel.: 0032 (0)3 886 22 11
Fax: 0032 (0)3 886 24 60
E-MAIL :
formulex@edialux.be
www.edialux.be

Utilisation: appât exclusivement destiné à usage professionnel.

FATAL® PATE est un appât gras pâteux pour la lutte contre les rats et les souris.

FATAL® PATE peut être utilisé uniquement dans les bâtiments fermés et les égouts pour lutter contre les rongeurs qui y vivent principalement et y se nourrissent. L'usage dans les espaces ouvertes (hangars, plein air, etc.) est interdit.

Dose d'emploi:

contre les souris: 15 g (1 appât) tous les 3 - 5 mètres. Contre les rats: 30 - 60 g (2 - 4 appâts) tous les 10 mètres.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation contenant:

BRODIFACOUM: 0,005 %

- Nom IUPAC: 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphenylyl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)coumarin

- N° CAS: 56073-10-0

- N° EC: 259-980-5

- Formule: C₃₁H₂₃BrO₃

- Classification:

- T+: très toxique
- N: dangereux pour l'environnement

- Phrases R:

- R27/28: très toxique par contact avec la peau et en cas d'ingestion
- R48/24/25: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et en cas d'ingestion
- R50/53: très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- Utilisation: rodenticide



3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une intoxication grave en cas d'ingestions répétées

4. PREMIERS SECOURS

inhalation

- Air frais, repos.
- En cas de symptômes, consulter un médecin.

ingestion

- Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.
- Consulter immédiatement un médecin.

contact avec la peau

- Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.
- En cas de symptômes, consulter un médecin

projection dans les yeux

- Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.
- Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:

- de l'eau, CO₂ ou extincteur à sec

Produits de combustion nocifs:

- formation de CO possible

Protection des intervenants:

- pas de nécessité d'une protection spécifique

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

- éviter le contact avec les yeux et la peau

Précautions pour la protection de l'environnement:

- éviter une distribution non contrôlée dans le milieu
- éviter la pollution de produits comestibles

Méthodes de nettoyage:

- recueillir au mieux avec des moyens mécaniques, stocker dans des récipients hermétiques et éliminer comme un déchet dangereux

7. MANIPULATION ET STOCKAGE



Manipulation:

- consulter l'étiquette avant chaque utilisation
- éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation
- porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Stockage:

- à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux
- hors de portée des enfants et des animaux domestiques
- dans un local sec
- à l'écart des produits très odorants

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION**Protection respiratoire:**

- pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection des yeux:

- pas de nécessité d'une protection spécifique

Protection des mains:

- porter des gants appropriés (p.ex. caoutchouc)

Protection de la peau:

- éviter le contact avec la peau
- porter un vêtement de protection

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect (20°C; 1030 hPa): préparation solide

Couleur: violet

Odeur: aromatisants alimentaires (vanille)

Solubilité dans l'eau: insoluble.

Solubilité dans les graisses: -

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stable dans des conditions de stockage normales
- La teneur en matière active (0,005 %) est garantie jusqu'à 2 ans après la date de fabrication

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité par voie orale:

DL50 aiguë orale chez le rat du produit 5400 mg /kg (calculé)

Toxicité par voie cutanée:

possibilités d'intoxication négligeables quand le produit est utilisé selon les prescriptions

Toxicité par inhalation:

possibilités d'intoxication négligeables quand le produit est utilisé selon les prescriptions

Mutagénéicité:

non mutagène

Tératogénéité

non tératogène

Toxicité sur la reproduction:

aucun effet démontré

Neurotoxicité

aucun effet démontré

Effets sur l'homme:

inhalation

Non relevant

ingestion

Par son antagonisme avec la vitamine K, le brodifacoum freine la formation d'un certain nombre de facteurs de la coagulation. Les symptômes d'intoxication sont: temps de prothrombine et temps de coagulation prolongés, hémorragies urinaires et digestives, contusions et hématomes des articulations

contact avec la peau

Voir ingestion

projection dans les yeux

Non relevant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Evaluation des effets sur l'environnement:

la matière active a une volatilité basse et n'est présent dans le produit qu'à 0,005 % ; il est donc improbable que la concentration de m.a. dans l'air puisse augmenter de manière significative. La m.a. est insoluble dans l'eau: le produit ne représente donc pas une source de pollution des eaux.

Persistance et dégradation:

le produit est résistant à la dégradation abiotique et biotique. DT₅₀ du brodifacoum: 157 jours. Les rongeurs morts peuvent donc entraîner une intoxication secondaire chez des prédateurs.

Toxicité aquatique:

LC₅₀ (96 h) truite arc-en-ciel: 0,051 mg m.a./l (m.a. = matière active)

Autre écotoxicité:

- DT₅₀ aiguë orale chez le porc: 0,5 - 2 mg m.a./kg
- DT₅₀ aiguë orale chez le chien: 0,25 m.a./kg
- DT₅₀ aiguë orale chez le chat: 25 mg m.a./kg
- DT₅₀ aiguë orale chez le mouton: 25 mg m.a./kg
- DT₅₀ aiguë orale chez le canard sauvage: 2 mg m.a./kg
- DT₅₀ aiguë orale chez le poulet: 4,5 mg m.a./kg

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Destruction du produit et de l'emballage:

vider l'emballage de ce produit soigneusement et complètement. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou l'emballage vide. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins

Destruction des rats et souris morts:

Edialux - Formulex S.A



Fiche de Données de Sécurité de Fatal®Pâte

12/08/2004

Version 1 - 11 08 04

- ne pas jeter les cadavres dans les poubelles ni les décharges
- les rongeurs morts doivent être incinérés ou enterrés afin d'éviter une intoxication secondaire des prédateurs

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: -

Transport routier -RTMD- R	Transport aérien -IATA	Transport maritime - IMDG
non classé	non classé	non classé

Emballage: emballage original

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage: cette substance est étiquetée en tenant compte de la directive 67/548/CE et 1999/45/EG

Classification CEE: non classé

Symboles de danger: néant

Phrases de risques: néant

Conseils de prudence:

- S2: conserver hors de la portée des enfants
- S13: conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- S20/21: ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation
- S24: éviter le contact avec la peau
- S36/37: porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S45: en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S60: éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Autres mentions:

- C85: se laver soigneusement les mains après le travail, avant le repas ou avant de fumer
- C98: les appâts doivent être mis dans des récipients qui permettent de les identifier
- C99: contient une substance à action anticoagulante prolongée, **antidote: vitamine K1**
- Peut entraîner une intoxication grave en cas d'ingestions répétées
- Les personnes qui dératisent régulièrement avec ce produit doivent le signaler quand elles demandent des soins médicaux ou dentaires
- Les rongeurs morts doivent être incinérés ou enterrés afin d'éviter une intoxication secondaire des prédateurs
- **Centre Antipoison: 070/245 245**

AUTRES INFORMATIONS

Edialux - Formulex S.A

Fiche de Données de Sécurité de Fatal® Pâte



12/08/2004

Version 1 - 11 08 04

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE (JOCE n° L 76 du 22. 3. 1991), modifiée par la directive 93/112/CEE (JOCE n° L 314 du 16. 12. 1993) et 2001/58/CE (JOCE du 27.7.2001).

Ce produit est autorisé en Belgique par le Ministère de la Santé Publique sous le n° 1504/B.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du **11.08.2004**.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

